

Procès-verbal approuvé
Comité d'orientation national mixte sur la santé et la sécurité au travail
d'Environnement Canada
Le jeudi 11 mars 2010 13 h 45 à 16 h 15

Membres du Comité

Présents :

Membres du Comité – syndicats :

Bérubé, Irène – STE, Edmonton (remplace Todd Panas)
Desormeaux, Manon – STE, RCN
Tourigny, Pierre – IPFPC, Ottawa, coprésident, **préside la réunion**

Membres du Comité – gestionnaires :

Houle, Patricia – SCF, Ste-Foy
Lin, Charles – DGST, Dorval
Wartman, Dave – SMC, Dartmouth (remplace David Grimes)

Absents :

Membres du Comité – syndicats :

Fletcher, Edward – FIOE, Ottawa
Panas, Todd – STE, vice-président régional, Prairies et Nord, Winnipeg.

Membres du Comité – gestionnaires :

Grimes David – SMA (SMC), RCN, coprésident
Poter, Virginia – DGIE, Gatineau
Tremblay, Albin – (PDG), DGAL, Gatineau

Conseillers techniques

Labrecque, Michel – Bureau ministériel de la SST, Gatineau
Latreille, Berny – Directeur exécutif, Biens, approvisionnements et gestion environnementale (remplace Karen Anderson)

Invités

Claus, Berni – substitut de Pierre Tourigny, Vancouver
Lalonde, Elise – Bureau ministériel de la SST, Gatineau
Lessard, Pierre-Paul – Directeur, Sécurité

Secrétaire

Diane Umutesi-Gasana – Adjointe administrative, Bureau ministériel de la SST

1. Examen et approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé sans modification.

2. Approbation du compte rendu de la réunion précédente

B. Claus fait remarquer qu'au point 6, il faudrait modifier le compte rendu et préciser qu'il y a eu une enquête régionale mixte menée par le comité local de la SST et le gestionnaire régional de la SST. Le compte rendu est approuvé sous réserve de cette modification.

3. Examen des mesures de suivi

Mesure de suivi 2008-09-64 : Le point sur la Politique sur les armes à feu

P. Lessard fait le point sur le document de politique : il a été adopté par le CHD en décembre. Le groupe de travail continue à progresser dans la préparation de la directive sur la formation et l'utilisation, qui en est à l'étape de la formulation finale. Le groupe de travail s'attellera à d'autres directives dans les prochains mois. Ce point est donc clos.

Mesure de suivi 2008-09-73 : Mandat des comités régionaux de SST

M. Labrecque mentionne au groupe qu'une lettre a été envoyée à tous les comités régionaux de SST (CRSST) leur demandant leur rétroaction sur le mandat en vigueur depuis l'an dernier. La rétroaction devrait être reçue d'ici mai et être examinée à la prochaine réunion du CONMSST.

Mesure de suivi 2009-02-45 : Violence au travail et procédures d'interruption des activités

M. Labrecque fait le point, à l'intention du groupe, concernant la directive sur la violence au travail, qui en est à la dernière phase : les syndicats et la direction ont été consultés et la directive est présentée aux fins d'examen au comité de la politique. Les membres du CONMSST doivent fournir leurs observations à la secrétaire d'ici la dernière semaine de mars.

Mesure de suivi 2009-02-46 : Vérification du Bureau ministériel de la SST

M. Labrecque informe les membres du Comité des constatations issues de la vérification du Bureau ministériel de la SST, qui sont d'ailleurs disponibles sur l'intranet. Il passe en revue la liste des points non conformes et des possibilités de renforcer les pratiques actuelles et soulignées dans le rapport et explique les mesures prises pour corriger les problèmes.

1. Cas de non-conformité des comités de SST des lieux de travail : On mentionne que le SMA-DGRH demandera aux agents principaux d'immeuble (API) de corriger certains points comme l'affichage de la documentation sur la SST, la tenue des dossiers dans les documents liés à la SST, l'exécution des inspections, le respect des exigences concernant le processus interne de règlement des plaintes et les réunions des comités SST des lieux de travail.
2. Préparatifs d'urgence et exercices-incendie : P. Lessard mentionne que son service se concentre sur le programme annuel de prévention. Le CT a formulé une nouvelle exigence, soit la préparation d'un plan ministériel de prévention des incendies, qui devrait comprendre une rétroaction concernant la prévention des incendies à l'intention des CLSST.
3. Formation obligatoire : La question a été débattue au CSI et M. Labrecque mentionne au groupe que les dossiers concernant la formation obligatoire en SST sont conservés par le BM de la SST et que l'on peut obtenir de l'information sur le nombre d'employés et de gestionnaires qui ont suivi la formation.
4. Manuels spécifiques d'orientation des employés : M. Labrecque mentionne que son service encourage toutes les directions générales à consulter la DGRH lors de la préparation de manuels spécifiques d'orientation des employés, pour y intégrer un contenu touchant la SST. Il mentionne en outre que certaines directions générales ont déjà adopté cette pratique.
5. Représentants de la SST dans les directions générales : M. Labrecque mentionne que le SMC est déjà un chef de file dans la nomination de représentants à des fonctions de SST. Il ajoute qu'il rencontrera les chefs des directions générales, particulièrement ceux des services jugés essentiels (PCO), afin de les encourager dans ce sens.

6. Systèmes de suivi des dossiers de SST : Le Bureau ministériel de la SST cherche à préciser les possibilités de dégager officiellement les tendances concernant la fréquence des accidents et des incidents afin d'améliorer le rendement en matière de SST.
7. Objectifs de rendement de la SST : La DGRH prépare des outils qui permettront d'établir, de documenter et de communiquer des objectifs et cibles mesurables et cohérents de rendement en matière de SST et liés à la politique et aux programmes de SST.
8. Rapports sur les accidents évités de justesse : Le Bureau ministériel de la SST a précisé les procédures de déclaration des accidents évités de justesse.
9. ART : Le Bureau ministériel de la SST compte sur les gestionnaires hiérarchiques et les superviseurs pour faire connaître l'intention des ART, car l'outil PeopleSoft ne pourra probablement pas lier chaque poste, individuellement, à des ART spécifiques.
10. Risques biologiques : Ce point touchait un incident particulier qui a eu lieu dans une région et où une employée enceinte travaillait dans un environnement comportant des risques biologiques. M. Labrecque rappelle aux membres que les ART existent afin de réduire les risques liés à ce type de dangers. Le Bureau ministériel de la SST fait un sondage auprès des régions afin d'obtenir plus de renseignements.
11. Suivi sur l'application des mesures recommandées : M. Labrecque mentionne que, dans le cadre de la formation obligatoire, les comités des lieux de travail doivent faire un suivi sur la situation des mesures recommandées résultant des inspections et des vérifications et les communiquer aux employés.
12. Efficacité de la formation SST axée sur les programmes : La DGRH incitera les gestionnaires de programmes à préparer un cadre visant à examiner l'efficacité de la formation en SST spécifique à un programme de façon à veiller à ce que les compétences soient appliquées correctement.
13. Surveillance de la formation en SST : M. Labrecque informe le groupe que son service attend la mise en place du système de PeopleSoft afin de pouvoir automatiser la documentation et la surveillance de la formation en SST.

Pour terminer, M. Labrecque mentionne que d'après les résultats de la vérification, la SST s'est considérablement améliorée comparativement à la dernière vérification. Cela rend compte du fait qu'EC a investi beaucoup plus de ressources en SST, par exemple formation, représentants de la SST des directions générales et gestionnaires régionaux de la SST.

Mesure de suivi 2009-03-17 : Tests de détection du radon

M. Labrecque mentionne au groupe que son service a reçu de l'information de Santé Canada et des bureaux régionaux : deux immeubles ont fait l'objet d'essais de détection du radon dans la RCN. Des essais sont également en cours dans la RPY et la RPN. Le Bureau ministériel de la SST réunira des renseignements sur les résultats et fera rapport de ses constatations au CONMSST.

Mesure de suivi 2009-03-18 : PeopleSoft – Composante de formation (volet de formation)

Au cours de la rencontre en personne de cette année, le groupe PeopleSoft présentera aux membres le module sur la SST.

Mesure de suivi 2009-03-20 : Surveillance de la conformité des comités locaux de SST

Une lettre a été envoyée à tous les bureaux régionaux les informant de cette nouvelle responsabilité. Le CONMSST recevra un rapport annuel des CLSST.

Mesure de suivi 2009-04-22 : Procédures d'interruption des activités

P. Lessard informe les membres du Comité des procédures adoptées dans le cadre d'un projet pilote à Winnipeg (édifice de VIA Rail). On compile des renseignements sur les pratiques/procédures des autres ministères. Une version provisoire devrait être prête cet automne.

Mesure de suivi 2009-04-24 : Plainte concernant la salle des ordinateurs de la RPY

E. Lalonde informe le groupe à propos des questions concernant la SST dans ce cas. Il s'agissait de préoccupations concernant des fuites d'eau dans une salle d'ordinateurs du 401, rue Burrard. B. Claus ajoute que deux membres du comité local de la SST (CLSST) ont fait enquête et dressé une longue liste de problèmes à régler. La DGDPI a fait appel à un expert pour évaluer la situation. Le rapport préparé a été remis à la DGDPI, mais les membres du CLSST n'en ont pas reçu d'exemplaire; il a fallu communiquer à ce propos avec RHDCC. À la suite de la visite de l'agent du travail de RHDCC, on a commandé une autre évaluation technique. Elle est en cours, mais les membres du CLSST se demandent s'ils auront accès en temps opportun au rapport et s'ils pourront discuter avec l'ingénieur. Elise ajoute qu'après la préparation du rapport, en avril, il serait avantageux de mener une séance sur les leçons tirées et peut-être, de l'inclure dans les séances ultérieures de formation.

Mesure de suivi 2009-04-25 : Modifications au programme de sécurité des petites embarcations

M. Labrecque informe le groupe du nombre de petits bateaux appartenant à EC et précise que les nouvelles exigences de Transports Canada supposent une attestation commerciale pour toutes les embarcations. Dans le cas des nouveaux achats, les dispositions d'approvisionnement pourraient comporter l'exigence d'une certification commerciale pour les bateaux; toutefois, dans le cas des embarcations plus anciennes, on ne sait pas quelles pourraient être les difficultés d'obtenir, dans la mesure du possible, une nouvelle certification pour tous ces bateaux. Le Bureau ministériel de la SST s'informerà à savoir s'il y a une différence entre les embarcations de plaisance et les embarcations commerciales et ce que cela suppose concernant les mesures législatives de Transports Canada.

4. Manuel des opérations de la Direction générale de l'application de la loi (DGAL)

D. Jivcoff présente le manuel des opérations de la DGAL aux membres du Comité : la Direction générale avait besoin d'un manuel des opérations qui serait la pièce maîtresse pour la normalisation des pratiques et aiderait à réduire les responsabilités éventuelles. Les agents d'application de la loi mettront le manuel à l'essai pendant un an et fourniront leur rétroaction. En ce qui a trait à la SST, les services d'un consultant ont été retenus pour examiner les directives contenues au manuel et préciser toute question critique en matière de SST. Les syndicats et les directions d'EC ont été consultés (Services juridiques, Valeurs et éthique, RH) et le manuel est maintenant affiché sur *SharePoint*. Les agents peuvent signaler les problèmes concernant le manuel à leur gestionnaire ou à leur directeur régional. Les directeurs régionaux présenteront le manuel au CRSST de leurs régions. Les membres du CRSST qui ne sont pas des employés d'EC peuvent demander au DR de leur autoriser un accès temporaire à *SharePoint*, qui se trouve à l'adresse :
<http://ecollab/projects/sefi/priv/epm/default.aspx?pfli=1033>.

5. Vérification du Bureau ministériel de la SST

Point couvert à l'examen des mesures de suivi.

6. Temps et coûts liés aux comités de la santé et de la sécurité

Les membres reçoivent des lignes directrices, auxquelles on intègre la rétroaction.

M. Labrecque présentera également ces lignes directrices à la réunion du RPAR à la fin de mars, afin d'obtenir l'approbation des gestionnaires des directions générales.

7. Eau embouteillée

B. Latreille communique un diaporama présenté au CSI. Après les articles négatifs des journalistes concernant le coût présumément exorbitant associé à l'eau en bouteille, à EC, le sous-ministre a demandé si l'eau en bouteille était essentielle aux activités d'EC. Puisque les immeubles occupés par EC n'ont pas tous le même contexte (appartenant à TPSGC, loués, appartenant à EC), il était important de tenir compte de ces situations différentes. Nombre d'employés d'EC travaillent dans des immeubles appartenant à TPSGC, qui mène périodiquement des vérifications de l'eau potable. Par contre, certains immeubles sont loués de propriétaires privés, ce qui nécessiterait, pour EC, de mener des essais de potabilité de l'eau à ses propres frais; la DBAGE a déjà identifié ces immeubles et mène actuellement des essais, qui devraient être terminés d'ici la fin d'avril. Lorsqu'on aura reçu les résultats, la DBAGE informera tous les gestionnaires des directions générales que l'eau en bouteille (y compris les refroidisseurs d'eau, les systèmes de filtration de l'eau, etc.) ne seront désormais plus fournis dans les immeubles où l'eau potable est disponible au robinet et B. Latreille communiquera les résultats des essais au Comité au cours de la prochaine réunion. La DBAGE travaillera de concert avec les programmes exploitant leurs propres immeubles afin de préciser qui devrait être responsable des épreuves de qualité de l'eau et de leur exécution. Il y aura des exceptions, si nécessaire (p. ex. eau pour les expériences scientifiques, eau de boisson pour le travail sur le terrain, etc.).

On préparera une politique pour appuyer le message du Ministère et des procédures par lesquelles la DBAGE communiquera les résultats des tests aux comités de SST.

De plus, il pourrait être nécessaire de modifier la politique sur la SST concernant l'eau en bouteille afin de préciser que cela se limite aux rares lieux de travail où l'eau potable n'est pas disponible au robinet.

8. Financement des évaluations de l'ergonomie

P. Tourigny mentionne qu'il a reçu une note précisant que des employés faisaient l'objet d'une évaluation ergonomique de la part de Santé Canada et se demande si les employés d'EC peuvent avoir accès à ces services. M. Labrecque informe les membres du Comité que le service n'est plus offert par Santé Canada et qu'EC est désormais responsable de passer un marché avec des entreprises privées pour mener les évaluations. Il ajoute que les régions (gestionnaires régionaux de la SST) auront une liste des fournisseurs de services d'ergonomie. À propos d'ergonomie, C. Lin fait remarquer que le nouveau système de PeopleSoft exige davantage de « clics », ce qui pourrait poser des préoccupations en cas d'utilisation fréquente. M. Labrecque portera la question à l'attention de l'équipe PeopleSoft.

***Nouvelle mesure de suivi 2010-01-01 : Préoccupations en matière d'utilisation et d'ergonomie concernant PeopleSoft**

Le Bureau ministériel de la SST s'informera concernant l'utilisation régulière de PeopleSoft car cela exige davantage de clics, ce qui peut donc causer des problèmes d'ergonomie pour les utilisateurs habituels.

9. Renvois des CRSST (régions de l'Atlantique et du Québec)

Le premier renvoi du CRSST touchait le fait que les agents sur le terrain doivent transporter quatre ou cinq appareils portables pour maintenir les communications en cas de problèmes. Le Comité craint qu'il y ait des « zones mortes » sur les téléphones par satellite dans la région de l'Atlantique. De l'avis du CONMSST, ce n'est pas une question de SST; on recommande au CRSST de communiquer avec la DGDPI et de lui soumettre le problème.

*Nouvelle mesure de suivi 2010-01-02 : Renvois concernant les téléphones par satellite

Le Comité de la politique doit transmettre la question de la qualité de la réception des téléphones par satellite à la DGDPI.

Le second renvoi est déjà réglé dans le cadre de l'examen du mandat.

Le troisième renvoi, du CRSST du Québec, touche un incident survenu dans cette région et où il y a eu une coupure imprévue de l'adduction d'eau dans un immeuble de Ste Foy en raison de travaux effectués par la municipalité. Le DGR voulait savoir si EC avait établi des lignes directrices de gestion concernant les moments et les cas où un immeuble doit être fermé en raison d'une interruption de l'alimentation en eau. M. Labrecque informe le groupe qu'il s'agit d'une question de SST car, en vertu de la Partie II du *Code canadien du travail*, l'employeur est tenu de fournir l'eau potable. P. Lessard mentionne qu'il en a discuté et qu'il travaille à la préparation d'un document précisant les tâches de l'agent principal d'immeuble (API). Le document, qui pourrait être prêt au début du printemps (mai 2010) peut comporter une annexe sur laquelle les API pourraient se guider pour prendre des décisions dans les situations comme celle énoncée ci-dessus.

*Nouvelle mesure de suivi 2010-01-03 : Renvoi du CRSST- RQ – fonctions des API

La Sécurité fera le point sur la situation du document énonçant les fonctions de l'API; le document comportera des lignes directrices concernant la fermeture d'un immeuble en cas d'interruption de service.

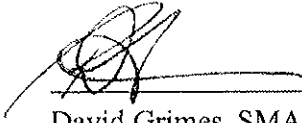
10. Nouvelle formation au Leadership en action (surveillants et gestionnaires)

E. Lalonde communique à tous les membres le contenu de la nouvelle formation. Elle mentionne que cette formation comporte un manuel visant à guider les gestionnaires et les surveillants dans leurs rôles et responsabilités, de même qu'un outil de consultation. Les observations à propos de la formation sont les bienvenues.

M. Desormeaux mentionne qu'elle croit que cette nouvelle formation offre une somme considérable de renseignements et constituera un précieux guide pour les gestionnaires. Manon exprime également son intérêt (et T. Panas) à participer lorsque possible à la formation des gestionnaires/surveillants. Michel et Elise ajoutent que le Bureau ministériel de la SST étudie divers médias afin que les documents de cours soient disponibles en format électronique et en version imprimée.

11. Tour de table

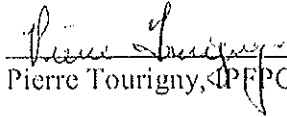
La séance est levée à 16 h 15.



David Grimes, SMA, SMC, coprésident du côté employeur

2010-08-16

Date



Pierre Tourigny, PFFPC, coprésident du côté employés

2010-08-04

Date

